

CONVOCATION DU 29 MAI 2018

Le conseil municipal se réunira jeudi 07 juin 2018 à 20 heures en session ordinaire à la mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 ;
- CCPC – Référent « Santé » ;
- Eglise ;
- Territoire d’Energie Mayenne – Modifications des statuts de TE53 ;
- Frais de Scolarité Cossé le Vivien ;
- Argent de poche ;
- Question diverses & imprévues.

SEANCE DU 07 JUIN 2018

L’an deux mil dix-huit, le sept juin à vingt heures, le conseil municipal s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. PAILLARD – MM. BROISSIER – GIRAUD – Mme PESCHÉ – MM. GEAI - HOUSSAIS – BRETON.

ETAIENT EXCUSES : MM. BUFFET – Mme MARTIN-FERRÉ ;

NON EXCUSE : M. CORTYL ;

SECRETAIRE : M. BRETON.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2018

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 26 avril 2018. Suite à une réponse négative, le procès-verbal a été adopté à l’unanimité des membres présents.

CCPC – REFERENT « SANTE »

Délibération n° 20180607_01

Madame le Maire laisse la parole à Madame Florence SANDADI, trésorière de l’Association « Relais Santé Bien-Être » qui est venu présenter les missions et le rôle du référent.

Le rôle du référent « santé » est de :

- Relayer les informations « santé » du territoire au conseil municipal ;
- Transmettre les besoins des habitants de la commune à l’association ou orienter directement les personnes vers l’association.

Après délibération, le conseil municipal,

- Décide de nommer Nicole PESCHÉ, en tant qu’ élu référent « Santé ».

EGLISE - DEVIS

Délibération n° 20180607_02

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à un dépannage sur les cloches, l’entreprise GOUGEON, a constaté un problème au niveau des axes de la mise sur billes qui date de l’installation de la cloche et l’ensemble est à reprendre. Elle a aussi remarqué que le plancher est dangereux sur les deux niveaux.

L'entreprise a transmis 2 devis :

- 1^{ère} proposition : prévoit la mise sur billes de la cloche 1 054,00 € HT
- 2^{ème} proposition : prévoit la mise en sécurité par le remplacement du plancher pour l'accès au clocher 3 149,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- D'accepter le devis de la mise sur billes de la cloche pour 1 054,00 € HT.
- De faire eux-mêmes les travaux de remplacement du plancher pour l'accès au clocher.

TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE « MODIFICATIONS DES STATUTS DE TE53 »

Délibération n° 20180607_03

Madame le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Madame le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** la modification des statuts de TE53.

FRAIS DE SCOLARITE COSSE LE VIVIEN ET CRAON

Délibération n° 20180607_04

Madame le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2017/2018 pour les écoles de Cossé le Vivien.

La participation est de 785,95 € par élève ; 6 enfants de la commune y sont scolarisés. Soit un total de 4 715,70 €.

Après délibération, le Conseil municipal,

- **ACCEPTe** de participer aux frais de scolarité pour les enfants inscrit dans les établissements de Cossé le Vivien pour **4 715,70 €**.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Madame le Maire informe le conseil municipal que le dispositif « Argent de Poche » aura lieu du 9 au 20 juillet et du 22 au 26 octobre 2018. Les chantiers qui seront proposés sont :

- Peinture du cabanon du cimetière ;
- Peinture WC vestiaire du foot ;
- Jeux salle de l'Oudon ;
- Nettoyage des volets salle de l'Oudon ;
- Peinture bois façade salle des Loisirs ;
- Peinture transfo Lotissement des Tilleuls (voir l'année prochaine) ;
- Désherbage ;

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CEDARD

Délibération n° 20180607_05

La commune a été sollicitée par le CEDARD « Comité d'Entente des Associations de Résistance et de Déportation de la Mayenne » pour une subvention exceptionnelle pour une lauréate domiciliée sur la commune : « Lilou FOUCHER ».

Le CEDARD offre aux lauréats un voyage pédagogique de trois jours (27 – 29 août 2018) qui leurs permettent de visiter l'ossuaire de Douaumont, le camp de concentration du Struthof en Alsace, le parlement européen de Strasbourg, Colombey les-deux-Eglises. L'objectif est de faire participer tous les élèves lauréats à ce voyage de formation historique et civique, en les impliquant personnellement dans son déroulement.

Après délibération, le Conseil municipal, DECIDE

- D'**accorder** une subvention exceptionnelle à Lilou FOUCHER d'un montant de 100,00 €.
- L'opération sera inscrite au compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2018.

COURRIER ENVOYE A FAMILLES RURALES

Madame le Maire donne lecture du courrier qu'elle a envoyé suite à l'assemblée générale de l'Association. Pour le moment, nous n'avons eu aucun retour.

TRAVAUX CIMETIERE 2019

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur le 1^{er} adjoint. Celui-ci explique les travaux envisagés à l'entrée du bourg au niveau de la rue de Bel-air à aller au cimetière et l'aménagement dans le cimetière. Pour cela, nous allons contacter le bureau d'étude qui était en charge du Lotissement des Tilleuls courant septembre.

CCPC – CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DU PAYS DE CRAON

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que s'il souhaite faire une proposition de nom pour le centre aquatique intercommunal du Pays de Craon, ils peuvent le faire via la page Facebook du Centre Aquatique Intercommunal du Pays de Craon ou via le site internet de la Communauté de Communes ou sur papier libre à déposer en Mairie.

COMMISSION ADRESSAGE FIBRE OPTIQUE – PROCHAINE REUNION

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission adressage a eu une réunion lundi matin pour l'adressage des lieux-dits avec une personne de la CCPC. Suite à cette réunion, la commission doit se réunir mardi 12 juin à 19h15 pour continuer son travail afin de pouvoir délibérer en septembre.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 05 juillet 2018 à 20 heures.

La séance s'est achevée à 22 heures 30.

SIGNATURES

Marie-Josèphe GUILLET

Alain PAILLARD

Alain BROSSIER

Marc GIRAUD

Nicole PESCHÉ

Bruno GEAI

Nicolas HOUSSAIS

Willy BRETON